



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière technique

Question écrite n° 114957

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur la nécessité de réformer le régime indemnitaire des agents techniques de catégorie B. Ces derniers, au premier grade de leur corps ou grade d'emploi, peuvent, en effet espérer de 346 à 461 euros de primes par mois, alors qu'un agent technique de catégorie C au dernier grade pourra prétendre à près de 575 euros par mois et qu'un agent administratif de catégorie B pourra obtenir plus de 650 euros. Cette situation est évidemment ressentie comme injuste et ne peut qu'avoir des incidences négatives sur la motivation des agents, qui s'interrogent sur l'intérêt de suivre des formations ou de faire évoluer leurs compétences. Pire toute la filière technique est menacée d'enlisement, voire de désertion en faveur de la filière administrative. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage de prendre les mesures qui s'imposent pour que les agents techniques de catégorie B puissent bénéficier d'un régime indemnitaire de même niveau que celui de leurs homologues de la filière administrative, afin de corriger une disparité qui n'est pas justifiée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114957

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13488